

Observation n°207 du 13/04/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mes précédentes contributions ont traité de la problématique de l'outarde canepetière et de la démarche ERC inexistante sur le site de Doussay. Mais, comme relevé par l'avis de la MRAe, le promoteur montre la même désinvolture concernant les chiroptères, qui, je vous le rappelle, sont tous protégés par divers traités et conventions internationales dont la France est signataire.

Ci-dessous un extrait de l'avis de la MRAe:

"La MRAe considère que les modifications de la géométrie des aérogénérateurs, conduisant pour les éoliennes E3 à E6 à la diminution de l'espace entre le bas des pales et le sol, sont susceptibles d'impacts significatifs, en particulier sur les risques de collision avec les espèces de bas vol de la faune volante. Elle considère que ce point nécessiterait une évaluation environnementale précise.

Par ailleurs selon le dossier, la configuration du parc respecte selon le dossier un éloignement de 150 m des zones boisées éventuellement utilisées par les chiroptères. Il convient à cet égard de rappeler les recommandations, figurant dans les lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens (Eurobats-2014)³, qui prescrivent de respecter une distance minimale de 200 m vis-à-vis des habitats sensibles pour les chauves-souris (boisements, haies, zones humides, cours d'eau) afin de limiter les risques de mortalité de ces espèces. Cette recommandation est réitérée dans la Note technique⁴ du Groupe de Travail Éolien de la Coordination Nationale Chiroptères de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFPEM) de décembre 2020, qui rappelle de ne pas installer d'éolienne en contexte forestier et bocager car ceux-ci induisent un risque accru de mortalités. Cette note technique recommande également de proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 m et dont la garde au sol est inférieure à 50 mètres.

La MRAe relève que les caractéristiques des éoliennes pressenties ne permettent pas de respecter les recommandations préventives de conception des parcs éoliens vis-à-vis des risques pour les chiroptères."

Tout est dit! Le promoteur ne respecte ni les éloignements, ni les gabarits recommandés pour éviter les collisions et barotraumatismes avec les chauves souris. Alors que celle-ci se reproduisent lentement (un petit par an).

La biodiversité est vraiment le dernier de ses soucis. Avec de tels promoteurs, notre secteur deviendra un désert d'ici quelques années. Et il se permet de nous faire la leçon sur sa démarche écologique qui va sauver la planète....

Encore une fois, un avis défavorable s'impose.

Frederic Gauthey